

(1)

( N° 12. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1881.

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882 (1).

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 11 novembre 1881.

*Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous envoyer une note indiquant quelques amendements à introduire au Budget de la Dette publique pour l'exercice 1882.

J'y joins un Budget modifié.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

---

(1) Budget, n° 83, II (session de 1880-1881).

## NOTES JUSTIFICATIVES.

ART 6. — Le crédit demandé à l'article 6 comprend une somme de . . . . . fr. 134,719 »  
pour la dotation d'amortissement de l'Emprunt à 4 p. % —  
2<sup>me</sup> série (de 1880). — Semestre au 1<sup>er</sup> août 1882.

Cette dotation devant être de fr. 336,797 50 c<sup>s</sup>, il y a lieu de l'augmenter de fr. 202,078 50 c<sup>s</sup>, ce qui portera le total de l'article (y compris les intérêts) à fr. 5,725,557 50 c<sup>s</sup>.

Cette différence de fr. 202,078 50 c<sup>s</sup> en plus provient de ce que la dotation, portant sur un semestre, a été par erreur calculée et indiquée au projet de Budget à raison de 10 centimes p. % du capital nominal de l'Emprunt comme pour la dette à 3 p. %, tandis qu'elle est de 1/4 p. %.

ART. 20. — D'un autre côté, le crédit de . . . . . fr.	200,000 »
demandé à l'article 20, pour « Escompte sur les versements » anticipés des termes de paiement de l'Emprunt à 4 p. %,	
» 2 <sup>e</sup> série (de 1880), » pourra être réduit à . . . . .	25,000 »
	<hr/>
soit une diminution de . . . . . fr.	175,000 »
	<hr/>

Depuis l'époque de la présentation du projet de Budget de 1882 jusqu'à la date du 30 septembre 1884, il a été libéré un capital nominal de plus de 54 millions de francs en titres provisoires de l'Emprunt, de sorte qu'il ne restait plus en circulation à cette dernière date qu'un capital de fr. 25,427,500.

Il en résulte que la somme de fr. 25,000 proposée, suffira amplement pour payer l'escompte sur les versements anticipés qui pourront être effectués en 1882

Par suite de ces modifications, qui se traduisent par une augmentation de fr. 27,078 50 c<sup>s</sup>, le montant total du Budget sera de fr. 87,802,897 47 c<sup>s</sup>, et présentera sur celui de l'exercice précédent une diminution de fr. 327,247 50 c<sup>s</sup>.

(Ci-joint un exemplaire du projet de Budget, modifié dans ce sens).

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
		des intérêts.	de l'amortissement.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.			
	1 <sup>re</sup> SECTION.			
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4<sup>er</sup> octobre 1830.</i>			
1	Dettes à 2 $\frac{1}{2}$ p. % . . . . .	5,498,990 78	»	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo. . . . .	»	»	80,598 14
	2 <sup>me</sup> SECTION.			
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>			
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	»	»	105,820 10
4	Rachat des droits de fanal . . . . .	»	»	21,164 02
	3 <sup>me</sup> SECTION.			
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>			
	§ 1 <sup>er</sup> Intérêts et amortissement.			
5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés. . . . .	20,508,355 28	3,020,738 91	33,529,094 19
6	Emprunt à 4 p. % de 1880 (2 <sup>e</sup> série) .	5,588,760 »	336,797 50	5,925,557 50
7	Dettes à 3 p. % . . . . .	11,605,770 »	775,718 »	12,381,488 »
	TOTAUX. . . . . fr.	52,001,876 06	4,731,254 41	56,733,130 47
	A REPORTER. . . . . fr.			56,940,712 75

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	56,940,712 75	•	•
	<b>§ 2. Annuités diverses.</b>			
8	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	300,000 •	•	
9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Namage . . . . .	672,350 •	•	
10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	500,000 •	•	
11	Douzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. . . . .	612,000 •	•	
12	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	599,850 •	•	
13	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 300 francs (20 £) de cette Compagnie . . . . .	5,102,675 •	•	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie. . . . .	284,725 •	•	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 33, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877) . . . . .	5,391,169 •	•	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention) . . . . .	2,464,554 40	616,133 60	
16	Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880 (semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1882) . . . . .	•	1,000,000 •	73,239,897 47
	<b>§ 3. Autres charges.</b>			
17	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires . . . . .	42,287 74	•	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) . . . . .	485,000 •	•	
19	A. Frais relatifs au service :			
	1 <sup>o</sup> Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) . . . . . 100,000 •			
	2 <sup>o</sup> Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. . . . . 6,000 •	115,500 •	•	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions. . . . . 7,500 •			
20	Escompte sur les versements anticipés des termes de payement de l'emprunt à 4 p. %, 2 <sup>e</sup> série (de 1880) . . . . .	•	25,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	71,598,763 87	1,641,133 60	73,239,897 47

## POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	71,598,763 87	1,641,133 60	73,239,897 47
	<b>CHAPITRE II.</b> RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . .	5,000,000 »	»	12,550,000 »
22	Pensions diverses . . . . .	8,900,000 »	24,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	<b>CHAPITRE III.</b> INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 1,020,000 »	1,025,000 »	»	2,033,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 »			
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice natio- nale . . . . .	50,000 »	»	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . . . . .	960,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	85,537,763 87	2,265,133 60	

(6)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

**pour l'exercice 1882.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.		
			des Intérêts.	de l'amortissement.			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>							
<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>							
<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>							
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>							
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1882 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1885).	5,498,990 78	•	5,498,990 78		
2	•	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1882).	•	•	•		
<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>							
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>							
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité).	•	•	•		
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	•	•	•		
<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>							
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>							
<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>							
5	a.	Intérêts, à 4 p. %: 1° de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics); 2° des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1882 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 25 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878, pris en exécution de la loi du 3 du même mois. (Reprise par l'État de lignes de chemins de fer.); 3° du capital de fr. 466,178,182 22 c <sup>ts</sup> provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (Loi du 25 juillet 1879): Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1882, sur fr. 750,928,282 22 c <sup>ts</sup> (*). 14,618,565 64 Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1882, sur fr. 744,489,482 22 c <sup>ts</sup> (*). 14,889,789 64	29,508,355 28	•	53,129,094 19		
	b.	Dotations de l'amortissement a): Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1882, ½ p. % de fr. 717,567,282 22 c <sup>ts</sup> 1,793,418 20 Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1882, ½ p. % de fr. 750,928,282 22 c <sup>ts</sup> 1,827,520 71				•	5,620,738 91
	6	a.				Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 <sup>e</sup> série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (travaux publics, etc.) (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1882)	5,588,760 •
	b.	Dotations de l'amortissement: 10 c <sup>ts</sup> p. % du capital de l'emprunt (semestre au 1 <sup>er</sup> août 1882)	•	(*) 550,797 50			
7	a.	Intérêts de la dette de 386,859,000 francs à 5 p. %, provenant: 1° de l'emprunt de 306,859,000 fr <sup>s</sup> (240 millions de francs <i>effectifs</i> ), émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et de lois subséquentes (travaux publics, etc.) à concurrence d'une somme <i>effective</i> de 177,050,000 francs, et rachat par l'État des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs <i>effectifs</i> ; 2° d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (60 millions de francs <i>effectifs</i> ) négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1882)	11,605,770 •	•	12,379,488 •		
	b.	Dotations de l'amortissement: 20 c <sup>ts</sup> p. % du capital de 386,859,000 francs (mêmes semestres) b)	•	773,718 •			
<b>TOTAUX.</b>			52,001,876 06	4,731,254 41	56,733,130 47		

A REPORTER. . . . .fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		Observations.																				
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																					
5,408,000 78	•	5,408,990 78	5,498,990 78	•	•	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> </tr> <tr> <th>1<sup>er</sup> mai 1882.</th> <th>1<sup>er</sup> nov. 1882.</th> </tr> <tr> <th>CAPITAUX.</th> <th>CAPITAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> </tr> <tr> <td>52,850,000</td> <td>52,850,000</td> </tr> <tr> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> </tr> <tr> <td>154,475,100</td> <td>168,054,500</td> </tr> <tr> <td>466,178,192 22</td> <td>466,178,183 22</td> </tr> <tr> <td>750,928,292 22</td> <td>744,489,482 22</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL ÉGAUX . . . 751.</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Emprunt de 1871 Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes, réduite de 5 1/2 p. %, soit de fr. 151,094 70 et représentant un capital de 5,058,600 francs. Idem, de Pepinster à Spa, réduite de 5 1/2 p. %, soit de 16,850 francs représentant un capital de 391,600 francs. Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 45 p. %, stipu- lés à l'art. 8 de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1876 et des conventions suivantes . . . . . Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 23 juillet 1879.)</p> <p>a) Annexes n° 1 et 2.</p> <p>(1) La dotation d'amortissement de cet em- prunt prend cours à partir du 1<sup>er</sup> février 1882.</p> <p>b) Annexe n° 3.</p>	SEMESTRES AU :		1 <sup>er</sup> mai 1882.	1 <sup>er</sup> nov. 1882.	CAPITAUX.	CAPITAUX.	51,000,000	51,000,000	52,850,000	52,850,000	6,727,000	6,727,000	154,475,100	168,054,500	466,178,192 22	466,178,183 22	750,928,292 22	744,489,482 22	TOTAL ÉGAUX . . . 751.	
SEMESTRES AU :																										
1 <sup>er</sup> mai 1882.	1 <sup>er</sup> nov. 1882.																									
CAPITAUX.	CAPITAUX.																									
51,000,000	51,000,000																									
52,850,000	52,850,000																									
6,727,000	6,727,000																									
154,475,100	168,054,500																									
466,178,192 22	466,178,183 22																									
750,928,292 22	744,489,482 22																									
TOTAL ÉGAUX . . . 751.																										
80,598 14	•	80,598 14	80,598 14	•	•																					
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•																					
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•																					
55,129,094 19	•	55,129,094 19	55,129,094 19	•	•																					
5,725,557 50	•	5,725,557 50	5,588,760	336,797 50	•																					
12,579,488	•	12,579,488	12,579,488	•	•																					
56,940,712 73	•	56,940,712 73	56,603,915 23	336,797 50	•																					

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA du dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		§ 2. Annuités diverses.
8	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1882 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1883) . . . . .
9	°	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 . . . . .
10	°	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .
11	°	Douzième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .
12	°	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, ( <i>Moniteur</i> n° 75) c) . . . . .
13	°	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie. c) . . . . .
14	°	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. c) . . . . .
15	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) . . . . .
16		Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880. (Semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1882.) . . . . .
		§ 3. Autres charges.
17	°	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,400,654 96 c <sup>ts</sup> accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1881 au 12 avril 1882) . . . . .
18	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) d). . . . .
	a.	Frais relatifs au service :
	1°	Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 100,000 •
19	2°	Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. . . . . 6,000 •
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . . 7,500 •
20	°	Escompte sur les versements anticipés des termes de paiement de l'emprunt à 4 p. %, 2 <sup>e</sup> série (de 1880) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,940,712 75	»	56,940,712 75	56,603,915 23	336,797 50	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
672,330 »	»	672,330 »	672,330 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,850 »	»	599,850 »	599,845 »	»	15 »	
3,192,675 »	»	3,192,675 »	3,193,075 »	»	400 »	c) Annexe n° 4.
284,725 »	»	284,725 »	284,825 »	»	100 »	
5,591,169 »	»	8,471,857 »	8,471,837 »	»	»	
2,464,534 40	616,133 60	»	»	»	»	
»	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	
42,287 74	»	42,287 74	42,287 74	»	»	
485,000 »	»	485,000 »	790,000 »	»	305,000 »	d) Annexe n° 5.
113,500 »	»	113,500 »	113,500 »	»	»	
»	25,000 »	25,000 »	500,000 »	»	475,000 »	
71,598,763 87	1,641,133 60	73,239,897 47	73,683,614 97	336,797 50	780,515 »	
DIMINUTION. . . . fr.				443,717 50		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE II.</b>				
RÉMUNÉRATIONS.				
21	°	Rémunération en matière de milice. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	°	°
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . .	°	4,000 °
	b.	— civiles . . . . .	°	18,000 °
	c.	— militaires . . . . .	4,220,000 °	°
	d.	— de l'ordre de Léopold. . . . .	31,000 °	°
	e.	Marine. — Pensions militaires . . . . .	38,000 °	°
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	°	1,000 °
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	°	1,000 °
Pensions civiles des divers Départements.				
22	h.	Affaires Étrangères . . . . .	80,000 °	°
	i.	Justice . . . . .	699,000 °	°
	j.	Intérieur. . . . .	195,000 °	°
	k.	Instruction publique . . . . .	290,000 °	°
	l.	Travaux publics . . . . .	750,000 °	°
	m.	Guerre . . . . .	105,000 °	°
	n.	Finances. . . . .	2,010,000 °	°
	o.	Cour des comptes . . . . .	26,000 °	°
	p.	Pensions ecclésiastiques. . . . .	456,000 °	°
	q.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	6,000 °	°
			8,906,000 °	24,000 °
25	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances) . . . . .		
<b>TOTAL DU CHAPITRE II.</b> . . . . .				fr.
<b>CHAPITRE III.</b>				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
24	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .		1,020,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . .		3,000 °
25	°	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .		
26	°	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
<b>TOTAL DU CHAPITRE III.</b> . . . . .				fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,000,000 »	»	3,000,000 »	2,850,000 »	150,000 »	»	
8,006,000 »	24,000 »	e) 8,030,000 »				e) Annexes nos 6 à 17.
			9,563,500 »	»	33,500 »	
»	600,000 »	600,000 »				
11,006,000 »	624,000 »	12,530,000 »	12,415,500 »	150,000 »	33,500 »	
AUGMENTATION. . . fr.				116,500 »		

1,023,000 »	»	1,023,000 »	1,023,000 »	»	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
960,000 »	»	960,000 »	960,000 »	»	»
2,033,000 »	»	2,033,000 »	2,033,000 »	»	»

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	54 à 57	Service de la dette proprement dite . . . . .
II.	58 et 59	Rémunérations . . . . .
III.	16.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations . . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
71,598,763 87	1,641,155 60	73,239,897 47	73,685,614 97	356,797 50	780,515 »	
11,006,000 »	624,000 »	12,530,000 »	12,415,500 »	150,000 »	55,500 »	
2,055,000 »	»	2,055,000 »	2,055,000 »	»	»	
85,557,763 87	2,265,155 60	87,802,897 47	88,150,114 97	486,797 50	814,015 »	
DIMINUTION . . . . . fr.				527,217 50		